

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006 A BORNEL

Monsieur Yvon LEVASSEUR souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et remercie les conseillers municipaux de Bornel pour leur présence.

Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de Bornel pour son accueil dans la salle Olivier METRA située dans un très beau cadre, entre l'église et la mairie.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Compte rendu du conseil communautaire du 22 juin 2006

Le président propose de modifier le compte rendu du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 conformément à la demande de Monsieur Du Plessis d'Argentré.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette modification.

La mention « Il note par ailleurs que le projet de modification des statuts ne prévoit pas la prise de compétence en matière de petite enfance et de sécurité. Il observe qu'une étude récente, menée par les services de la commune d'Amblainville, fait ressortir que sur dix neuf communautés de communes de l'Oise qui ont répondu à l'enquête onze avaient pris la compétence petite enfance, deux étudiaient la possibilité de la prendre et seules six ne l'avaient pas » est donc ajoutée au compte rendu.

A ce sujet, *Monsieur le Président* souhaite apporter les précisions suivantes : sur les 25 communautés de communes et les 2 communautés d'agglomération présentes dans le département de l'Oise, seules les communautés d'agglomération de Beauvais et de Compiègne ainsi que les communautés de communes de l'aire cantilienne et de l'agglomération creilloise ont fait le choix comme la Communauté de communes des Sablons de ne pas prendre la compétence petite enfance.

Ainsi, il ne paraît pas opportun de prendre cette compétence d'autant plus qu'elle entraînerait automatiquement une réduction importante de l'attribution de compensation des communes transférant leur service petite enfance.

Sur le plan social, *le Président* rappelle que la CCS a réalisé un centre d'aide par le travail, a participé financièrement à la réalisation du plateau technique de l'hôpital de Méru, a également mis en place un service de portage des repas à domicile et offre la gratuité aux personnes âgées pour le transport à la demande.

Le Président précise également que la CCS prend en charge la participation incendie (ce qui n'est pas le cas de la communauté d'agglomération de Beauvais), va réaliser la salle associative de Fosseuse et participe financièrement à la construction du gymnase de Bornel dont les travaux ont pris du retard du fait du Conseil Général de l'Oise.

III - Approbation des décisions du bureau du 24 août 2006 :

Le président présente les décisions prises lors du bureau du 24 août 2006 en vertu de la délégation accordée.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

S'agissant du FRAPP, *le Président* propose de prendre une nouvelle délibération concernant la répartition des subventions suite au retard pris par la communauté de communes du Vexin Thelle dans la préparation de leur dossier de construction d'un centre aquatique à Trie-Château.

160 808 €uros de subvention doivent donc être répartis entre la communauté de communes du Pays de Thelle et la CCS. Cette nouvelle répartition permet de solliciter 80 404 €uros supplémentaires pour l'extension du Musée de la Nacre et de la Tableterie.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification de la répartition des subventions FRAPP.

IV- Demande d'adhésion de 4 nouvelles communes:

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que 4 communes de la Communauté de Communes du Thelle Bray en cours de dissolution ont sollicité leur adhésion à la CCS.

Il s'agit des communes de La Neuville Garnier, Valdampierre, Beaumont-Les-Nonains et Villotran.

Il précise que les églises et la voirie (12,5 Km) sont en bon état. S'agissant de la dette, le Président précise qu'une première étude avait été réalisée par la Communauté de Communes du Thelle Bray avec une répartition par habitant et souligne qu'il veillera particulièrement à ce que le partage de la dette soit lié aux investissements qui ont été réalisés en très grande majorité sur le territoire de la commune d'Auneuil.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de ces 4 communes.

V – Modification du périmètre de la Communauté de Communes des Sablons et de ses statuts:

L'acceptation de la demande d'adhésion des communes de Beaumont-les-Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran implique une modification des statuts de la CCS.

Madame LEGRAND précise que cette modification porte d'une part sur le nombre de membres du bureau : il serait désormais composé de 17 membres contre 13 auparavant (le nombre de Vice-présidents serait maintenu à 8) et d'autre part sur la modification de la voirie communautaire.

Monsieur MOREL s'interroge sur la situation des 4 nouvelles communes en matière d'assainissement.

Monsieur GOUSPY précise que ces 4 communes ont effectué leur zonage : seule la commune de Valdampierre est classée en assainissement collectif.

S'agissant de Valdampierre, *Monsieur LECLERC* précise que cette commune avait été intégrée lors des études de prise de compétence « assainissement ».

Monsieur MOREL souhaite savoir si ces 4 communes devront délibérer pour transférer leur compétence assainissement.

Monsieur le Président lui précise que ce ne sera pas nécessaire dans la mesure où ces collectivités adhèrent à la CCS pour l'intégralité de ses compétences.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des statuts.

VI – Décision modificative n°1 du budget général et du budget annexe “Assainissement”:

Budget général :

Monsieur FOURNIER présente la DM1 du budget général qui est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme négative de 842 000 €uros répartie comme suit :

- 8 300 €uros en section de fonctionnement
- - 850 300 €uros en section d'investissement

Cette décision modificative implique également la modification des crédits de paiement de l'autorisation de programme « patrimoine 2005 », l'augmentation de l'autorisation de programme « extension musée » et la création d'une autorisation de programme « aménagements extérieurs musée »

Nouveau tableau de répartition des crédits de paiement AP patrimoine 2005

AP Patrimoine 2005 4 708 054,00 €

	2005	2006	2007	2008	TOTAL
Esches	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
Fosseuse	50 000,00 €	305 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	375 000,00 €
Ivry	4 450,00 €	70 000,00 €	450 000,00 €	401 414,00 €	925 864,00 €
Méru Mairie MO	50,00 €	44 000,00 €	32 950,00 €	7 000,00 €	84 000,00 €
Monthelant MO	50,00 €	23 000,00 €	10 450,00 €	8 500,00 €	42 000,00 €
Neuville Bosc	50 000,00 €	350 000,00 €	299 000,00 €	0,00 €	699 000,00 €
Méru église	0,00 €	299 000,00 €	51 000,00 €	0,00 €	350 000,00 €
Hénonville	0,00 €	485 000,00 €	985 000,00 €	682 190,00 €	2 152 190,00 €
TOTAL	104 550,00 €	1 656 000,00 €	1 848 400,00 €	1 099 104,00 €	4 708 054,00 €

AP Extension musée : + 399 600 €uros (montant porté de 2 650 400 €uros à 3 050 000 €uros)

Répartition des crédits de paiement :

2005 : 231 500 €uros
2006 : 300 000 €uros
2007 : 1 800 000 €uros
2008 : 718 500 €uros

AP « Aménagements extérieurs musée » : 600 000 €uros

Répartition des crédits de paiement :

2006 : 30 000 €uros

2007 : 500 000 €uros

2008 : 70 000 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la DM1 du budget général ainsi que les modifications des AP « patrimoine » et « extension musée » et la création de l'AP « aménagements extérieurs musée ».

- Assainissement :

Monsieur FOURNIER présente la DM1 du budget annexe « assainissement » qui est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 449 710, 47 €uros répartie comme suit :

- 33 385, 28 €uros en section d'exploitation
- 416 325, 09 €uros en section d'investissement

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative.

VII – Etat des factures et des marchés réalisés selon la procédure adaptée:

Monsieur le Président présente l'état des factures et marchés passés en procédures adaptées du 1^{er} juin 2006 au 31 août 2006.

Monsieur GUDEFIN précise qu'il faut ajouter à l'état des marchés réalisés selon la procédure adaptée, le marché conclu avec l'entreprise DEWAMBEZ d'un montant de 66 882 €uros HT concernant les abords de l'église de Villeneuve les Sablons.

VIII – FISAC : validation du programme 2006-2007 :

Madame LEGRAND présente le nouveau dispositif FISAC pour la période 2006-2007 en précisant que le bilan de la première année sera débattu en commission développement économique pour ensuite être expliqué lors du Conseil Communautaire lors de sa réunion du 16 novembre.

Monsieur MOREL demande si le dispositif de financement des travaux d'éclairage est valable pour toutes les communes. *Madame LEGRAND* précise que seules les communes de plus de 3 500 habitants sont concernées.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les nouvelles fiches actions 2006-2007 et autorise le Président à signer les conventions avec le CAUE, la chambre des métiers de l'Oise et la CCIO.

IX – ZAC Les Vallées : acquisitions foncières et cessions :

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer l'acte de vente d'un terrain de 2 475 m² au profit de Monsieur OLAS (produits d'hygiène), moyennant le prix de 49 000 €uros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet acte.

X – SIG : signature de conventions

Monsieur le Président sollicite l'autorisation pour signer deux conventions pour la mise en place du SIG avec les communautés de communes du Pays de Thelle et du Vexin-Thelle dans le cadre de notre coopération interterritoriale étant précisé que les participations maximales pour la Communauté de Communes des Sablons seront de respectivement 11 300 et 11 000 €uros.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer ces conventions.

XI – Individualisation de subventions:

Monsieur le Président propose d'individualiser les subventions suivantes :

Opération façade :

- Monsieur JORIO : 3 000,00 €uros
- Monsieur JORIO : 1 681,94 €uros
- Monsieur DESPRETZ : 1 896,79 €uros
- Monsieur TEMPEZ : 1 105,85 €uros
- Monsieur MOKHTARI : 5 000,00 €uros
- Monsieur DEMARQUEST : 5 000,00 €uros

FISAC :

- Monsieur VASQUEZ : 4 428 €uros
- Monsieur NARDEAU : 7 010 €uros
- Monsieur DECAIX : 1 528 €uros
- Monsieur DEMEULESTER : 7 377 €uros
- Mme LECOMTE, MM RAJKOWSKI et MAGNIER : 10 000 €uros
- Association des commerçants de Méru : 3 113 €uros

Subventions aux Foyers Socio Educatifs (FSE) :

Collèges : Pierre Mendès France : 352 élèves soit 2 464 €uros
Du Thelle : 751 élèves soit 5 257 €uros
De Bornel : 500 élèves soit 3 500 €uros
Immaculée Conception : 240 élèves soit 1 680 €uros

Lycées : Condorcet : 938 élèves soit 6 566 €uros
Lavoisier : 440 élèves soit 3 080 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

XII - Patrimoine:

Monsieur GUDEFIN présente l'avenant au marché passé avec l'entreprise BATAIS et Fils concernant la réfection de la gouttière de la nef, façade Nord d'un montant de 2 941,67 €uros HT.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

XIII – Personnel :

Madame LEGRAND présente le dispositif du compte épargne temps qui a été approuvé par le CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création du compte épargne temps au profit des agents de la CCS.

Madame LEGRAND propose de renouveler le contrat de *Mademoiselle Laure FRANCOIS* pour une durée de deux ans.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder au renouvellement de ce contrat.

XIV – Questions diverses

- Avenant au marché d'aménagement de la plateforme multimodale à Méru suite au changement de raison sociale de l'entreprise FORCLUM qui devient FORCLUM RESEAUX NORD.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la conclusion de cet avenant.

- Il est nécessaire d'autoriser le Président à signer des conventions de mise à disposition avec les communes de la CCS concernant les églises et les voiries (mise à jour de l'actif).

Le Conseil Communautaire approuve cette démarche à l'unanimité.

Monsieur VASQUEZ fait état des démarches entreprises par la commune d'Amblainville et par *Monsieur FRANCAIX*, Député, au profit des salariés de l'entreprise Meriden logistic.

Monsieur le Président précise qu'il a obtenu des garanties du liquidateur judiciaire, *Maître LEHERICY*, pour que la procédure soit menée dans les meilleurs délais.